

VENTE D'UN CORPS DE FERME, D'UN HANGAR, D'UNE FOSSE ET D'UNE FUMIERE
(unique séance d'enchères conformément au droit des poursuites)

Mardi 2 juillet 2024 à 10h00 dans la salle des ventes de l'Office des poursuites, rue de l'Avenir 2, 2800 Delémont (3^{ème} étage), les immeubles ci-après décrit seront vendus en bloc aux enchères publiques, savoir :

BAN DE PLEIGNE

| <u>Fllet no</u> | <u>Lieu-dit, nature</u> | <u>Contenance</u> | <u>Valeur officielle</u> |
|-----------------|--|-------------------|--------------------------|
| 115 | Vie de Delémont Autre revêtement dur Autre sans végétation Bassin Bâtiment Champ pré pâturage Jardin Rural Habitation, Vie de Delémont 7, 2807 Pleigne | 2'746 m2 | Fr. 209'420.—(2008) |
| 2024 | La Montaignate Bâtiment Autre surface à revêtement dur Champ pré pâturage | 3'232 m2 | Fr. 1'550.—(2008) |

Estimation de l'expert : Fr. 545'000.--.

Descriptif

Bâtiment no 7 : Corps de ferme composé d'une habitation, remise, atelier, écurie à chevaux et d'un rural avec logettes à l'ouest et d'un stabulation libre divisée en quatre modules à l'est. Le logement est dans un état d'entretien moyen. De manière générale, les installations agricoles sont dans un bon état.

Hangar no 3.1 : Le hangar est utilisé comme aire d'affouragement pour l'atelier bovin destiné à l'élevage ou l'engraissement et comme abri et rangement de machines agricoles.

Fosse et fumière : Une fosse rond et une fumière complètent la description des installations et équipements existants.

Les conditions de vente, l'état des charges et le rapport d'expertise peuvent être consultés à l'office soussigné, où ils seront déposés dès le 6 juin 2024 2024 pendant 10 jours.

Visite de l'immeuble : 6 juin 2024 à 15h00.

Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Des garanties de paiement seront exigées avant le prononcé définitif de l'adjudication.

La vente aux enchères peut être annulée à tout moment jusqu'au jour de la vente.

Le plan de situation et l'expertise sont à disposition sur www.jura.ch/encheres.

Delémont, les 22 mai et 1^{er} juin 2024

Le Préposé aux poursuites, Antoine Varrin

A publier dans :

- Le Quotidien Jurassien des

Delémont, le 18 avril 2024/rt

OFFICE DES POURSUITES
DU DISTRICT DE DELEMONT
Le Préposé :

Antoine Varrin